

Les débuts de la tarification du carbone connaissent un succès en Ontario

Encore bien des efforts sont nécessaires pour atteindre les cibles liées au changement climatique

Le 30 janvier 2018, TORONTO – Un nouveau rapport de la commissaire à l'environnement de l'Ontario, Dianne Saxe, indique que la première année du programme de plafonnement et d'échange s'est bien déroulée. Le système de plafonnement et d'échange fournit un cadre clair de tarification du carbone et fait diminuer les plafonds concernant le niveau permis de pollution par le carbone, ce qui favorisera l'atteinte des cibles liées au changement climatique de l'Ontario.

« Le fait d'établir un prix pour la pollution par le carbone est un outil crucial afin de ralentir le changement climatique », indique la commissaire Saxe.

Les prix du carbone ont généré 1,9 milliard de dollars en 2017, somme qui servira à soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport intitulé *Loi sur le climat de l'Ontario : Du plan aux progrès* précise que presque tous les projets financés jusqu'en novembre 2017, lesquels représentent un financement de 1,37 milliard de dollars, respectent les dispositions de la *Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et une économie sobre en carbone*.

En outre, le marché du carbone de l'Ontario a été lié aux marchés du Québec et de la Californie, créant par conséquent un marché combiné de 61 millions de personnes. « Ainsi, les coûts devraient demeurer abordables pour les familles ontariennes, tout en offrant davantage de souplesse et d'occasions pour les entreprises », rajoute la commissaire.

L'Ontario a de quoi être fière, mais il y a matière à amélioration. Il est indiqué dans le rapport que le gouvernement doit se doter d'un meilleur plan pour utiliser les fonds générés par le programme de plafonnement et d'échange et que certaines mesures proposées pourraient ne pas faire diminuer les émissions. Certains ministères provinciaux doivent prendre le changement climatique au sérieux et en tenir compte lors du processus décisionnel, de l'utilisation des fonds et de l'adoption de règlements.

La commissaire Saxe est aussi préoccupée par les plans à long terme du gouvernement en matière de réduction des émissions. Même si les émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario sont à leur plus bas depuis le début de la déclaration obligatoire en 1990, le défi demeure de taille en vue d'atteindre les prochaines cibles. « Il n'existe plus aucune solution magique », constate la commissaire Saxe.

Le secteur des transports génère le tiers des émissions de l'Ontario. Plus précisément, les émissions de GES attribuables au transport de marchandises ont plus que doublé depuis 1990. Si aucune mesure urgente n'est prise, les émissions issues des combustibles fossiles – pour le secteur du camionnage uniquement – rendront impossible l'atteinte des cibles de réduction de la province.

« La réduction des émissions de GES et l'établissement d'un prix pour la pollution par le carbone constituent un bon point de départ », remarque la commissaire Saxe.
« Toutefois, le processus demeure complexe et beaucoup de travail reste à faire. »

-30-

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires ou une entrevue, veuillez communiquer avec :

Michael Zupanic
Coordonnateur, Communications et Relations externes
416 325-3371
media@eco.on.ca

Also available in English.

*La **commissaire à l'environnement de l'Ontario** est une agente indépendante de l'Assemblée législative de l'Ontario qui fait rapport sur les progrès gouvernementaux en matière de protection de l'environnement, de changement climatique et d'économie d'énergie. La CEO agit comme agent de garde provincial en matière d'environnement et elle se veut la protectrice des droits environnementaux des Ontariens.*